

PAR COURRIEL ET COURRIER

315

DQ10

Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

Québec, le 26 février 2015.

Monsieur Bruno Gagnon
Consultant principal
Ernst & Young
800, boulevard René-Lévesque, bureau 1900
Montréal (Québec) H3B1X9

Objet : *Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Bécancour par Stolt LNGaz Inc.*
Demande d'information N/R (DQ10)

Monsieur,

Le 19 janvier 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Bécancour par Stolt LNGaz Inc. Ce mandat d'enquête a débuté le 2 février dernier.

La commission, conformément à l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, possède pour les fins de ses travaux les pouvoirs des commissions d'enquête constituées en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Dans le cadre de cette enquête, elle souhaiterait obtenir des précisions sur le point suivant.

Une Analyse de cycle de vie (ACV) comparative des émissions de gaz à effet de serre a été réalisée dans le cadre du projet de Stolt LNGaz Inc. pour la construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour. Vous avez été appelé, en tant que président du comité de revue critique, à effectuer une revue critique de cette ACV (annexe C, DA6) [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/installation_gaz_naturel-becancour/documents/DA6.pdf].

Dans son rapport, le comité de la revue critique a indiqué, pour 5 des 80 commentaires sur l'ACV (commentaires 16, 31, 53, 54 et 57), qu'il jugeait la réponse des auteurs de l'ACV non satisfaisante. Toutefois, dans les 5 cas, le comité a également référé à d'autres réponses complémentaires qui elles, ont été jugées satisfaisantes par le comité. Doit-on comprendre que globalement, le comité juge que les réponses des auteurs de l'ACV aux commentaires 16, 31, 53, 54 et 57 sont satisfaisantes ?

...2

Une réponse de votre part serait grandement appréciée d'ici le 3 mars prochain compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour ses travaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, au numéro de téléphone 1 800 463-4732, poste 420.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gisèle Grandbois
Présidente de la commission